



Commune de **BEIGNON**  
Département du Morbihan  
Arrondissement de Vannes

# PROCES VERBAL

## DU CONSEIL MUNICIPAL

### DU 4 OCTOBRE 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vendredi quatre octobre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de BEIGNON, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Madame Sylvie HOURMAND, Maire.

**Membres en exercice : 18**  
**Présents : 15**  
**Votants : 17**

Date de la convocation : 26 septembre 2024

**PRÉSENTS :** HOURMAND Sylvie, DUVIC Vincent, LE FORT Sandra, FEUTELAIS Pierrick, BIENVENU Cellia, BADOUAL Joël, BOUCHARD Olivier, CASTELLO Catherine, GALODE Alexandra, LABBÉ Pierrick, LANGLOIS Tony, LARGE Patrick, MORAND Véronique, RIALET Sébastien, WACQUEZ Pierre-Arnaud.

**ABSENTS EXCUSÉS :** LE CAIN Johann (pouvoir à RIALET Sébastien), THEBAUD Marie-Louise (pouvoir à MORAND Véronique)

**ABSENT NON EXCUSÉ :** MULLER Yves

Les membres présents formant la majorité des membres en exercice, Madame le Maire déclare la séance ouverte et invite le conseil à élire un secrétaire.

Patrick Large est élu secrétaire de séance.

## ORDRE DU JOUR

1. Adoption du procès-verbal de séance du Conseil Municipal du 6 septembre 2024
2. Acquisition de silhouettes sécurité routière
3. Lotissement les Rosais 5 : bornage
4. Avenant 3 de prolongation du contrat de délégation de service public pour l'exploitation du service public d'assainissement collectif
5. Présentation du rapport d'activités du SMICTOM
6. Décisions du Maire prises dans le cadre de sa délégation
7. Questions diverses
8. Informations diverses

Documents joints à la convocation :

- Avenant 3 de prolongation du contrat de délégation de service public assainissement
- Rapport du SMICTOM

## Affaires présentées par le Maire

### Préambule

#### Démission de Karine DUAULT - Mise à jour du tableau du conseil municipal

Madame le Maire rappelle que, par courrier reçu le 26 septembre 2024, Madame DUAULT Karine l'a informée de sa volonté de démissionner de ses fonctions de conseillère municipale.

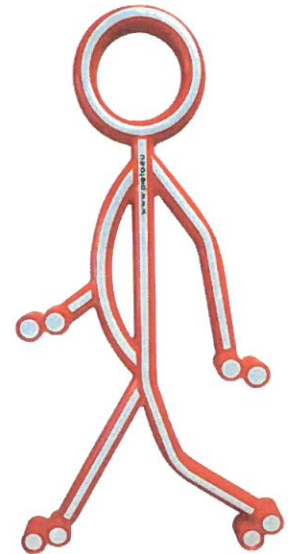
Conformément à l'article L 2121-4 du code général des collectivités territoriales, cette démission est définitive et Monsieur le préfet du Morbihan en a été informé.

Le tableau du conseil est modifié en conséquence.

Chaque conseiller a reçu le projet de procès-verbal de la séance du 6 septembre 2024.  
Le Conseil Municipal décide unanimité d'approuver le procès-verbal de la séance du 6 septembre 2024.

**2. ACQUISITION DE SILHOUETTES SECURITE ROUTIERE** D20240902

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2212-2 et suivants relatifs à la sécurité publique,  
Vu la nécessité d'intensifier les actions de sensibilisation en matière de sécurité routière sur le territoire communal,  
Considérant que la sécurité des habitants, en particulier des enfants et des usagers vulnérables (piétons, cyclistes), est une priorité pour la municipalité,  
Considérant l'efficacité démontrée de l'installation de silhouettes en taille réelle, visant à attirer l'attention des conducteurs et à rappeler l'importance du respect des limitations de vitesse et des règles de circulation,  
Considérant que ce dossier avait été présenté par les parents d'élèves de l'école Sainte Marie dans le cadre du budget participatif 2023, ce projet dépassait le budget mais a été jugé très intéressant par l'équipe municipale,



Madame le Maire précise qu'elles sont très réfléchissantes la nuit, elles seront installées auprès des deux écoles et au Plessis.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, opte, à l'unanimité, pour :

1. L'installation de silhouettes de prévention routière en taille réelle à des points stratégiques de la commune, notamment aux abords des écoles, des passages piétons et des zones où les excès de vitesse sont fréquents.
2. Les silhouettes seront conçues pour représenter des piétons, principalement des enfants, dans des postures d'attente ou de traversée, afin de sensibiliser les automobilistes à la prudence.
3. La mise en place d'une campagne de communication locale, en collaboration avec les acteurs de la sécurité routière et les associations locales, pour accompagner cette initiative et renforcer la prévention.
4. La validation du devis de la société « Agence Le Mene » d'un montant de 9 321 € HT.



**Affaires présentées par Vincent DUVIC, 1<sup>er</sup> adjoint**

**3. LOTISSEMENT LES ROSAIS 5 – BORNAGE D20240903**

M. DUVIC rappelle les délibérations du précédent conseil municipal validant la viabilisation de la tranche 5 du lotissement des Rosais.

Un géomètre a été sollicité pour effectuer le bornage des 41 lots. La mission se chiffre à 9 925 € HT.

Après délibération, le conseil municipal décide, à l'unanimité :

- la validation de l'offre de prix pour un montant de 9 925 € HT
- d'autoriser le maire à signer le devis du cabinet HAMEL



1) Conformément aux articles L 1411.1 à L 1411.19 et R 1411.1 à R 1411.8 du code général des collectivités territoriales et aux articles L1121-1 et L1121-3 du Code de la Commande Publique, il est rappelé la procédure suivie dans le cadre de la passation du contrat de délégation du service public d'assainissement collectif de la commune de BEIGNON :

- Vu le code général des collectivités territoriales,
- Vu le contrat d'exploitation par affermage du service public d'assainissement collectif conclu entre la commune de Beignon et la société SUEZ depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2013 pour une durée de 12 ans,
- Vu la délibération du conseil municipal en date du 30 mars 2018 approuvant l'avenant n°1 au contrat d'exploitation par affermage du service public d'assainissement collectif ; permettant à SUEZ de devenir concessionnaire en lieu et place de la Nantaise des Eaux Services,
- Vu la délibération du conseil municipal en date du 7 janvier 2020 approuvant l'avenant n°2 au contrat d'exploitation par affermage du service public d'assainissement collectif ; intégrant le poste de relevage du lotissement des Rosais et la prise en charge par le délégataire de nouvelles missions au titre du nouvel arrêté de rejet,
- Vu le projet d'avenant n°3 au contrat d'exploitation par affermage du service public d'assainissement collectif validé par la commission DSP (Délégation de Service Public) en date du 30/09/2024

Considérant que cet avenant n°3 propose la prolongation, pour une durée de 1 an, du contrat d'exploitation par affermage du service public d'assainissement collectif.

2) Après transmission des pièces aux membres du Conseil municipal

Ceci exposé, et après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **Approuve** le projet d'avenant n°3 au contrat d'exploitation par affermage du service public d'assainissement collectif,
- **Autorise** Madame la Maire, ou son représentant à signer le contrat de délégation correspondant avec la société SAUR ainsi que tout document concourant à sa bonne exécution.

#### **5. PRESENTATION DU RAPPORT D'ACTIVITES DU SMICTOM**

**D20240905**

**Vu** l'article L. 5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif à la présentation annuelle du rapport d'activités des établissements publics de coopération intercommunale,

**Vu** le rapport d'activités 2023 du SMICTOM Centre Ouest concernant la gestion des déchets ménagers et assimilés sur le territoire intercommunal,

**Considérant** que la gestion des déchets est une compétence exercée par le SMICTOM Centre Ouest, auquel la commune de Beignon adhère,

**Considérant** l'importance d'informer le Conseil Municipal des actions réalisées et des résultats obtenus en matière de collecte, de tri et de traitement des déchets ménagers,

**À partir de janvier 2025, la collecte des déchets ménagers sera effectuée tous les 15 jours.**

**Le Conseil Municipal prend acte de la présentation** du rapport d'activités 2023 du SMICTOM Centre Ouest, qui a été remis aux membres du Conseil Municipal et examiné en séance.

## 6. DECISIONS DU MAIRE PRISES DANS LE CADRE DE SA DELEGATION

Vu les articles L2122-22 du CGCT permettant au Conseil Municipal de déléguer au Maire un certain nombre de ses compétences,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 27 mai 2020 portant délégation du Conseil Municipal au Maire, Considérant l'obligation de présenter au Conseil Municipal les décisions prises par le Maire en vertu de cette délégation,

Le Maire informe le conseil des décisions qu'il a prises dans le cadre de ses délégations :

### A. Liste des devis signés

Date	Fournisseur	Intitulé	Montant en € TTC
11-sept	La Marionnaie	Elagage	204,00
11-sept	Picard électricité	Non-conformité école	1 265,04
14-sept	Effivert	tonte terrain de foot	180,00
17-sept	Profil plus	pneus tracteur	2 684,00
17-sept	L'amour est dans le pain	pains semaine du goût	200,45
18-sept	Ferme d'Ana Soiz	Produits laitiers semaine du goût	233,66
25-sept	Micro C	Protection e-mail	199,20
25-sept	Locarmor	Location nacelle	594,00
25-sept	Halles de Brocéliande	pot nouveaux arrivants	146,11
25-sept	L'amour est dans le pain	pot nouveaux arrivants	234,27

### B. Les DIA (déclarations d'intention d'aliéner)

Numéro de DIA	Date de réception	Parcelles concernées	décision
17/2024	31/08/2024	AB 0055- 4 rue de la chapelle sainte reine	Pas de préemption
18/2024	25/09/2024	AB 0117- 5 résidence Dom guillaume	Pas de Préemption

### C. Marchés publics – signatures d'avenants

#### Restructuration de la halle commerciale de Brocéliande

##### Avenant n°2 – entreprise Métal Performance – Lot 7 : plus-value

Portail 3 parties mobiles (et non 1)

Montant initial du marché HT	70 000,00 €	
Avenant 1	2 667,05 €	info CM 11/07
Avenant 2	2 884,82 €	
Nouveau montant du marché HT	75 551,87 €	

##### Avenant n° 1 – SPPM – Lot 8 menuiseries extérieures - moins-value

Suppression de la porte des wc extérieurs

Montant initial du marché HT	29 265,00 €
Avenant 1 HT	-2 232,00 €
Nouveau montant marché	27 033,00 €



## Avenant n° 1 – SPPM – Lot 9 menuiseries intérieures - plus-value

Fourniture et pose d'un faux plafond démontable/suppression de deux trappes

Montant initial du marché HT	51 035,00 €
Avenant 1 HT	2 295,00 €
Nouveau montant marché	53 330,00 €

### 7. QUESTIONS DIVERSES

✓ Loker

Mme LE FORT a contacté une société pour le retrait des colis sur la commune. Elle présente les différents modèles et explique que l'objectif est de répondre à un besoin et d'optimiser le commerce des Halles de Brocéliande. Le conseil opte pour le coloris bois.



### 8. INFORMATIONS DIVERSES

- Prochains conseils municipaux : vendredi 15/11 et vendredi 13/12
- Pot des nouveaux arrivants : vendredi 18/10 – 19 h
- Octobre rose : zumba le samedi 19/10 – 17 h
- **Recrutement cuisinier pour la cantine mutualisée de Campénéac : 12/10 date limite de candidatures**
- Semaine bleue jusqu'au 25/10
- Cérémonie lundi 11/11 à Réminiac
- Soirée Net ou pas Net vendredi 22/11 Guer
- Distribution du bulletin samedi 23/11
- Sainte Barbe samedi 14/12 à Beignon
- **En voiture Nina et Simon.e.s**, lieu d'accueil et d'écoute itinérant sur Questembert Communauté et De l'Oust à Brocéliande Communauté, pour parler égalité, violences, couple, accès aux droits...Dispositif animé par le CIDFF56.



**SOIRÉE ÉVÉNEMENT** 22 NOV. 19h | 22h GUER

**A PARTIR DE 11 ANS**

**#NET OU PAS NET ?**

*Au programme*

- POUR LES ADOS**  
RDV À LA SALLE LA CARE  
SOIRÉE DJ  
ANIMATIONS SPORTIVES  
JEUX DE SOCIÉTÉ  
ÉCHANGES/DISCUSSIONS SUR L'USAGE DES ÉCRANS
- POUR LES PARENTS**  
RDV AU CINÉMA QUAI 56  
CAFÉ DES PARENTS  
SUJETS LIBRES À PARTIR DE 19H  
CINÉ DÉBAT  
PROJECTION DU FILM « UN MONDE À 20H »  
À SUIVRE  
QUESTIONS/DÉBATS

**ENTRÉE GRATUITE**  
Possibilité d'apporter son pique-nique

Toutes les informations sur  
Mairie de l'Oust à Brocéliande Communauté  
ACTION.BROCESS@PROST.BROCELIANDE.BZH  
06 02 56 81 16

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 h 52.

Le Maire,

Sylvie HOURMAND



Le Secrétaire de séance,

Patrick LARGE

